

Qui contacter ?

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

- **CPMS** : 02 414 3932
- **Ecole et parents** :
numéro vert 0800/95 580
- **Ecoute - enfants** : 103

LES CONTACTS À L'ARK

- **Notre référent «Climat scolaire»**
Mr. Hennebert
r. hennebert@arkoekelberg.be

- **Les élèves de la cellule Tell me**
au local 33A

- **Direction**
02 414 77 28
arkdirection@gmail.com
proviseur@arkoekelberg.be

- **Educateur de votre enfant**
(n° de GSM dans le journal de classe)



www.sorsdetabulle-be.com

Suivez nous sur



[sorsdetabulle.be](https://www.instagram.com/sorsdetabulle.be)



ATHÉNÉE ROYAL
DE KOEKELBERG

Le harcèlement... en quelques mots

Le harcèlement, c'est quoi ?

Le harcèlement, c'est l'action répétée de violences (physiques, morales, numériques, verbales) qui perturbent sur le long terme. Ce n'est donc pas un acte sporadique ou isolé d'insultes ou de moquerie.

Quels sont les signes d'un enfant harcelé ?

En réaction à une situation de harcèlement, un jeune peut développer toute une série de comportements à tenir à l'œil :

- **Développement d'une stratégie d'isolement pour se protéger** (retards réguliers, changement d'itinéraire, seul lors de la récré, absentéisme régulier, refus de se rendre à l'école)
- **Désintérêt pour l'école** (baisse des résultats, échecs, inattention, décrochage)
- **Repli sur soi-même** (à l'école, à la maison)
- **Attitudes agressives** (violences verbales/ physiques, irritabilité, susceptibilité)
- **Troubles physiques/psychiques** (troubles du sommeil, perte d'appétit, arrêt de la croissance, maux de tête/ventre, eczéma)
- Dans certains cas, **mise en danger** (scarification, strangulation, addictions)

Il est à noter que chacun réagit à sa propre manière face à ce phénomène.

Il est donc compliqué de donner des règles précises mais en tous les cas, un élève harcelé va changer d'attitude soudainement ou progressivement.

Comment réagir en cas de harcèlement ?

Il est surtout important de donner la possibilité à l'élève de **dialoguer en toute sérénité et en toute sécurité** (pas en classe, ni en groupe), le tout sans jugement.

Il faudra le **rassurer** pour qu'il se confie sans craintes (représailles).

Le fait de **partager ses émotions** sera capital (même si elles sont violentes = forme de réflexe face à un malaise/réflexe de survie).

Vous pourriez utiliser le personnage de « Julie » pour en discuter ensemble et connaître son avis sur ce qu'elle subit. L'enfant pourrait être sensible à cette situation en s'y reconnaissant et libérer plus facilement la parole, c'est une piste proposée.

Il sera très important de réunir un maximum de **preuves du harcèlement** (screen shot des écrans, photos, témoignage, ...) pour établir un dossier concret de la situation.

En fonction de la situation, **prenez contact avec le proviseur et/ou l'éducateur** de votre enfant. Prenez également contact avec le **CPMS** pour un suivi psychologique. L'élève peut se confier à **un pair de la cellule d'écoute** « Tell me » (local 33A).

Enfin, le harcèlement est une infraction de l'art.422 bis du code pénal, passible de fortes sanctions. En dernier recours vous pouvez **porter plainte auprès des services de police**.



Comment fonctionnent les harceleurs ?

De règle générale, il s'agit d'un « effet de meute » (leader, suiveurs, peureux).

Leur but est de prendre le pouvoir sur l'enfant harcelé en créant une sensation de honte chez la victime.

Il n'existe pas d'état de conscience de groupe.

Au contraire, la banalisation est de mise : « *c'est juste pour rire* ».

Que ressent l'enfant harcelé ?

Il sera à la merci des harceleurs et s'enfermera dans un mutisme qu'il vivra seul, en se sentant responsable de ce qui lui arrive.

Il pensera que c'est de sa faute, qu'il n'est pas à la hauteur, qu'il est nul.

Il risque également de satisfaire les demandes des harceleurs et de se taire afin de moins souffrir.

Bien souvent, il n'osera pas en parler autour de lui (effet de honte) et encore moins à ses parents, pour ne pas les décevoir ou les inquiéter.